

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers Saint Frambourg-Ognon légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Laurent NOCTON, Maire.

Etaient présents : Mmes, Coralie BESSOU, Emilie DE LATTRE BONAMY, Juliette DE LOMBARDON, Virginie HOUGRON, Anne Marie JOSSIM, Aurélie LECLERE, Murielle MAQUENNEHAN, Catherine PERON-LECLERCQ,
MM Raynald ARENSBERG, Paul BRYCHCY, Francis CLEREL, Emeric DARRAS, Jean Philippe DETIENNE, Laurent GUARNERI, Charles LECLÈRE, Yves MÉNEZ,

Excusés ayant donné pouvoir : Laure de LAPLAGNOLLE donne pouvoir à Anne Marie JOSSIM, Géraud MADELAINE donne pouvoir à Francis CLEREL.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Mme PERON-LECLERCQ



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
 2. Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2021.
 3. Vote du compte administratif 2020 de la commune de Villers Saint Frambourg - Ognon.
 4. Vote du compte administratif 2020 du service de l'assainissement.
 5. Approbation des comptes de gestion 2020 de la commune de Villers Saint Frambourg-Ognon.
 6. Approbation des comptes de gestion 2020 du service de l'assainissement.
 7. Délibération portant affectation des résultats au 31 décembre 2020 de la commune de Villers Saint Frambourg - Ognon.
 8. Délibération portant affectation des résultats au 31 décembre 2020 du service de l'assainissement.
 9. Vote des taxes pour l'exercice 2021.
 10. Vote du budget 2021 du service de l'assainissement.
 11. Vote du budget 2021 de la commune de Villers Saint Frambourg - Ognon.
 12. Subvention départementale classe maternelle RPI.
 13. Subventions des Associations.
 14. CCSSO – Transfert de la compétence « Organisation des mobilités » à la Communauté de Communes.
- Questions diverses



En début de séance, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de changements dans l'Ordre du Jour :

- l'ajout d'une délibération omise dans la rédaction de l'ordre du jour, relative au vote des subventions aux associations,
- la modification de la délibération numéro 13 qui concerne le transfert de compétence de l'organisation de la mobilité et non plus le PLUI, le vote de ce dernier n'étant plus d'actualité dans l'immédiat.

POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme PERON-LECLERCQ en qualité de secrétaire de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2021

Chaque Conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte rendu de la séance du 3 février 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE DE VILLERS SAINT FRAMBOURG - OGNON:

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de M. Paul BRYCHCY. M. Laurent NOCTON, Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et constaté l'absence de budget supplémentaire :

- 1°- Prend acte de la présentation du Compte Administratif de la Commune, qui fait ressortir un résultat positif tant au niveau de la section Fonctionnement que de la section Investissement.
- 2°- Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°- Reconnaît la sincérité des charges rattachées,
- 4°- Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<i>En euros</i>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		445 950,64	457 912,00		11 961,35	
Opérations de l'exercice	571 711,93	614 701,17	78 820,23	807 465,26	650 532,16	1 422 166,41
Totaux	571 711,93	1 060 651,81	536 732,23	807 465,26	662 493,52	1 422 166,41
<i>Résultat de l'exercice 2020</i>		42 989,24		728 645,03		771 634,27
Excédent à reporter en 2021		488 939,88		270 733,03		759 672,91

POINT 4 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2020 :

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de M. Paul BRYCHCY. M. Laurent NOCTON, Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et constaté l'absence de budget supplémentaire :

- 1°- Prend acte de la présentation du Compte Administratif du service Assainissement, qui présente un résultat déficitaire de la section Investissement lié aux opérations de réhabilitation des installations d'assainissements non collectifs des résidents. Il est rappelé que les travaux, débutés en août 2017, ont pris fin courant du mois d'août 2020, que les entreprises prestataires ont facturé à la commune l'ensemble des travaux pour un montant de 1 579 580 €, que la totalité des acomptes et reste à payer à la charge des résidents a été appelée pour un montant de 592 442 €, mais que la commune est encore dans l'attente du versement des dernières subventions de l'Agence de l'eau, d'où le déficit constaté.

- 2°- Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°- Reconnaît la sincérité des charges rattachées,
- 4°- Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<i>En euros</i>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés			95 854,91		95 854,91	
Opérations de l'exercice	5 837,00		207 599,66	226 470,97	213 436,66	226 470,97
Totaux	5 837,00		303 454,57	226 470,97	309 291,57	226 470,97
<i>Résultat de l'exercice 2020</i>		- 5 837,00		18 871,31		13 034,31
Excédent à reporter en 2021		- 5 837,00		- 76 983,60		- 82 820,60

POINT 5 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE DE VILLERS SAINT FRAMBOURG - OGNON :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés durant l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appelle ni observation majeure, ni réserve de sa part.

POINT 6 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2020 :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés durant l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appelle ni observation majeure, ni réserve de sa part.

POINT 7 : DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31 DECEMBRE 2020 DE LA COMMUNE DE VILLERS SAINT FRAMBOURG - OGNON.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de la Commune de Villers Saint Frambourg - Ognon pour l'exercice 2020 qui présente :

- un Excédent de Fonctionnement d'un montant de **488 939,88 €**
- un Excédent d'Investissement d'un montant de **270 733,03 €**

et après avoir pris connaissance du montant des Restes à Réaliser 2020 de la section Investissements qui seront reportés en dépenses au budget 2021 à hauteur de **11 440,00 €** et en recettes à hauteur de **31 265,00 €**,

décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2021 le résultat de fonctionnement précédemment indiqué, en excédent reporté au compte 002 en section Fonctionnement au niveau des Recettes pour **488 939,88 €**.

POINT 8 : DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31 DECEMBRE 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du service Assainissement pour l'exercice 2020 qui présente :

- un Déficit d'Exploitation d'un montant de **- 5.837,00 €**
- un Déficit d'Investissement d'un montant de **- 76 983,60 €**

et après avoir pris connaissance du montant des Restes à Réaliser 2020 de la section Investissements qui seront reportés en recettes au budget 2021 à hauteur de **41 301,22 €**, décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2021 le résultat de fonctionnement précédemment indiqué, en déficit reporté au compte 002 en section Fonctionnement au niveau des Dépenses pour **-5 837,00 €**.

POINT 9 : VOTE DES TAXES POUR 2021

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que seuls sont votés les taux de Taxe Foncière sur le Bâti et sur le Non Bâti, du fait de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

A compter de 2021, les Communes ne perçoivent plus de recettes au titre de la TH. Toutefois, afin de limiter la perte de ressources au niveau communal, l'Etat a mis en place des mécanismes compensatoires :

- le transfert aux communes de la part départementale de Taxe Foncière sur le Bâti. Le taux de TFPB départemental de 21,54% vient donc s'ajouter cette année au taux de TFPB communal.

- la détermination d'un coefficient correcteur ayant pour but de compenser l'éventuelle perte de ressources.

Monsieur Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année passée et de voter les taux de Taxe Foncière comme présenté ci-après :

	Taux année 2021	Bases	Produit
T F B Taxe Foncière (Bâti)	45.08	674 900	304 245 €
T F N B Taxe Foncière (Non Bâti)	49.35	64 900	32 028 €
TOTAL			336 273 €

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

POINT 10 : VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2021

Les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des administrés de l'« ancienne » commune de Villers Saint Frambourg étant achevés, la section Investissement du Budget Assainissement 2021 est essentiellement composée en dépenses d'un report de déficit antérieur et de reprise de subvention, et en recettes des reliquats attendus de subventions.

L'équilibrage de la section Investissement se faisant par un abondement du Budget Communal via la section Exploitation.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M49 2021, tel que présenté par M Laurent NOCTON, Maire, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Exploitation **63 473,38 €**
- section Investissement **100.687,60 €**

POINT 11 : VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2021

Les principales opérations inscrites en dépenses à la section Investissement au titre de l'année 2021 sont liées à l'enfouissement du réseau électrique de la Roue qui Tourne (240 020 €), au passage LED des lanternes d'éclairage public (120 000 €), aux travaux d'aménagement de nouvelles salles archives nécessités par la création de notre Commune Nouvelle (25 000 €) ainsi qu'au remboursement du capital emprunté par la commune d'Ognon (23 000 €).

Les recettes de la section Investissement se composent notamment de l'excédent reporté auquel viennent s'ajouter des subventions attendues pour un montant estimé d'environ 178 000 €.

La section Fonctionnement présente les dépenses courantes liées au bon fonctionnement de la Commune ainsi que les recettes issues des dotations de l'Etat et des impôts et taxes directes.

Au niveau des dépenses non récurrentes inscrites pour l'année 2021, il s'agit principalement de travaux liés à l'entretien de la voirie.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M14 2021, tel que présenté par M Laurent NOCTON, Maire, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Fonctionnement	1.065.383,88 €
- section Investissement	455.960.00 €

POINT 12 : SUBVENTION DEPARTEMENTALE CLASSE MATERNELLE RPI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire comme chaque année la demande auprès du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention visant à soutenir le fonctionnement des classes maternelles en milieu rural.

POINT 13 : SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

M. Le Maire rappelle que des associations présentes sur le territoire de la commune contribuent à dynamiser la vie du Village et qu'il est nécessaire de leur apporter une aide financière afin que leur action perdure, et ce plus particulièrement dans le contexte actuel de crise sanitaire qui met à mal leur fonctionnement.

M. Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- Club Sports et Loisirs	1 230,00 €
- Récréation :	1 000,00 €
- Plein Air Villers	1.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions proposées.

POINT 14 : CCSSO – Transfert de la compétence « Organisation des mobilités » à la Communauté de Communes.

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019 prévoit, d'ici le 1^{er} juillet 2021, que l'ensemble du territoire sera géré par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Jusqu'à présent seules les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles étaient AOM.

Dorénavant, chaque communauté de communes devra faire le choix de prendre cette compétence d'AOM avant le 31 mars 2021, à défaut de quoi cette compétence sera laissée à la Région à compter du 1^{er} juillet 2021.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a voté majoritairement en faveur de cette prise de compétence par la CCSSO le 30 mars 2021, et que la commune a 3 mois pour donner un avis favorable ou non à cette décision.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, le transfert de cette compétence.

QUESTIONS DIVERSES

1- PNR :

Les membres du Conseil Municipal sont informés que les Commissions qui siègent au sein du PNR sont ouvertes à tous les conseillers municipaux des communes membres et que ceux qui le souhaitent peuvent s'y inscrire.

2- Elections régionales et départementales des 13 et 20 juin 2021.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les maires ont été consultés par la Préfecture de l'Oise sur la possibilité de tenue des dites élections, initialement prévues en mars et reportées en juin, sachant que le Conseil Scientifique recommande le dédoublement des bureaux de vote et que les élus devant tenir les bureaux soient vaccinés.

72% des maires de l'Oise ont répondu. Seuls 46% sont favorable à la tenue de ces élections aux dates initialement prévues les 13 et 20 juin 2021.

M. le Maire fait savoir qu'il n'était pas favorable au vu du contexte sanitaire.

Les résultats de cette enquête ont été transmis au gouvernement qui doit statuer dans les prochains jours.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire
Laurent NOCTON



La Secrétaire de Séance
Catherine PÉRON LECLERCQ

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Catherine', written over the printed name of the secretary.